

Décision

Générale

colonial

Décision n° 1552 concernant les Ministères

n° 1552

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

11 décembre 1962

Numéro JO

n° 12 du 31/12/1962

Date du numéro

31 décembre 1962

TEXTE INTÉGRAL

La Commission des Bourses chargée d'étudier les dossiers de demande d'allocation scolaire est composée comme suit:
Président : — M. le Ministre de l'Enseignement, des Sports et de la Jeunesse. Membres : — M. le Représentant du Vice-Président du Conseil ; — M. le Chef du Service de l'Enseignement ; — M. le Chef du Service des Finances ; — M. le Proviseur du Lycée de Djibouti ; — M. le Directeur du Centre de Formation Professionnelle ; — M. le Directeur de l'Ecole du boulevard de Gaulle ; — Mme la Directrice de l'Ecole de Filles ; — M. le Directeur de l'Ecole privée Charles de Foucauld ; — M. Djama Youssouf, parent d'élève ; — M. Farah Areh Eye, parent d'élève. Cette Commission se réunira au Ministère de l'Enseignement, des Sports et de la Jeunesse, sur convocation de son Président.